



la lettre des retraité.es

n°11 - février 2025



Trois échéances

Trois échéances nous attendent dans les semaines et mois à venir.

La journée d'action sur la santé du 20 mars à l'appel du G9. Elle se traduira par une initiative régionale. Nous vous tiendrons informés des modalités d'organisation et de participation dès qu'elles seront arrêtées.

Notre assemblée générale annuelle, le 25 mars.

Elle est évidemment importante pour la vie de notre FGR Moselle (élection des responsables, bilan d'activité et financier, dossiers en cours). Mais nous avons souhaité qu'elle soit aussi **un temps privilégié d'information sur les évolutions de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) gérée par nos mutuelles**, en cours ou à venir (selon les Ministères) dans la prochaine année.

Beaucoup de retraités de la Fonction Publique semblent ignorer ces évolutions. **Cela vous concerne, venez vous informer** : nous prévoyons un temps spécifique sur le sujet.

Notre sortie culturelle et conviviale annuelle, le 20 mai. Nous efforçons

de la maintenir car outre son intérêt propre, elle est l'occasion de liens et d'échanges appréciés entre les adhérents.

De votre présence dépendent la vitalité, le caractère rassembleur et l'efficacité de notre FGR.



Roland ROUZEAU

FGR-FP
1 rue du pré chaudron 57070 METZ
ISSN 2801 - 8613
dépôt légal 1er trimestre 2025
dir. de la publication Piero Furno

Sommaire

P1 éditorial
P2 la PSC - Trésorerie
P3 Assemblée Générale

P4 sortie - suppression 10%
P5 fin de vie - CDCA
P6 brèves — sans commentaire

La PSC ... késako...

PSC = PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Elle est assurée par nos mutuelles de santé (MGEN, MGFI ...). Celles-ci interviennent :
 - d'une part pour la prévention (par ex. allocations journalières ou invalidité ; prestations invalidités décès, dépendance, aide à domicile)

- d'autre part en complément des remboursements de la sécurité sociale pour les actes médicaux, les soins, traitements et médicaments.

La MGEN gère aussi, par délégation, la sécurité sociale des personnels de l'EN. Certaines mutuelles disposent en outre d'établissements de soins ou post-soins et de rééducation, des EHPAD.

QUE SE PASSE-T'IL ?

Dans le secteur privé, depuis 2013 (accord ANI), l'employeur participe au financement de la complémentaire santé de ses salarié.es, retenue par l'entreprise (1 seule complémentaire par entreprise et adhésion obligatoire pour chaque salarié.e).

C'est un dispositif de même nature qui a été instauré par le gouvernement pour les fonctionnaires. Il s'est concrétisé par un accord signé en 2022 par toutes les organisations syndicales représentatives dans la FP. La participation de l'État augmentera progressivement jusqu'à 50% d'un panier de soins défini dans l'accord.

Chaque ministère de la Fonction Publique procède à un appel d'offre sur la base d'un cahier des charges complexe. Mutuelles et assurances privées peuvent se disputer le marché. A la fin de la procédure, chaque ministère retiendra un seul opérateur auquel il confiera la gestion de la complémentaire santé pour tous ses agents actifs.

PROBLEMES POUR LES RETRAITÉS

Premier problème: les retraité.es sont exclus de la participation de l'Etat-employeur dont ne bénéficient que les actifs. La rupture de solidarité actifs/retraité.es s'accroît donc;

Des représentants de la MGEN et de la MGFI sont invités à ce débat de notre A.G.. Ils nous apporteront les dernières informations sur le déroulement des opérations dans nos administrations respectives et traceront les pistes de réflexion de nos mutuelles historiques face à ce processus.

Second problème: les retraité.es peuvent tout de même adhérer au dispositif en « bénéficiant », sur la base du panier de soins de référence retenu, d'un tarif; qui devrait se situer à 175% du la cotisation moyenne des actifs située entre 60 et 80 € (soit de 105 à 140 € pour un.e

retraité.e);

Troisième problème: les retraité.es ont un an, à compter de la date de mise en place du dispositif dans leur ministère, pour choisir d'adhérer ou non à ce dispositif,

OU EN EST-ON ?

Pour certains ministères l'accord est déjà mis en œuvre. Parfois (par ex ; agriculture) ce n'est pas la mutuelle « historique » qui a été retenue. Pour d'autres, comme l'Education Nationale, la mise en place devrait se faire au premier semestre 2026.

En tout état de cause, quelle que soit l'organisme retenu les retraité.es auront à se déterminer individuellement et doivent s'interroger sur les conséquences de leur choix. Les informations qu'apporte la FGR, et les débats peuvent utilement les y aider.

CONCLUSION

S'informer, discuter, apparaît comme impératif pour les retraité.es. C'est ce que nous vous proposons à l'AG du 25 mars.

Roland ROUZEAU- Hubert DUCHSCHER

le coin de la trésorière

BILAN FINANCIER 2024

produits 2024 3.628,38 €

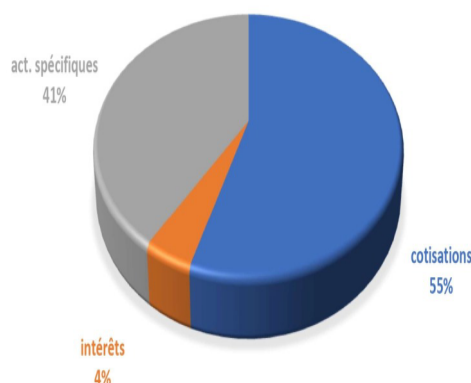
cotisations	2.002,96 €
intérêts livret	157,82 €
activités spécifiques	1.467,40 €

charges 2024 3.079,85 €

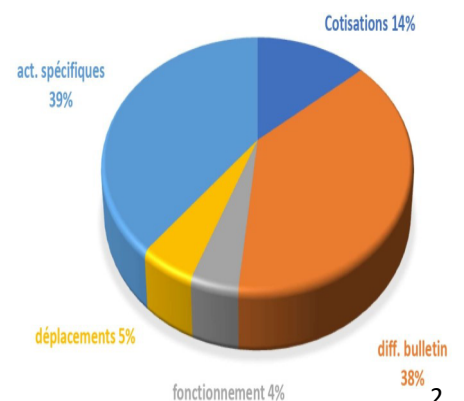
cotisations	427,00 €
communication	1.163,80 €
activités spécifiques	1.206,32 €
fonctionnement	129,85 €
déplacements	152,88 €

résultat 2024 + 548,53 €
avoir cumulé 6.953,44 €

PRODUITS 2024



CHARGES 2024



Assemblée Générale de la FGR Moselle

L'Assemblée Générale annuelle de la FGR est un moment important de la vie démocratique de notre organisation. On y fait le bilan de l'activité passée et on y trace les perspectives pour la période à venir.

C'est également là que sont désignés, après débats, les membres de la Commission Exécutive qui animent la vie de la FGR Moselle. C'est aussi un moment d'échange et de convivialité. Alors n'hésitez pas à y participer, vous serez les bienvenus.

Cette année un moment important des débats portera sur la Protection Santé Complémentaire (PSC) mise en place par les différents ministères. Cette politique, dans un premier temps, diminue la participation des actifs aux dépenses de santé. Mais, comme elle gomme toute solidarité inter-générationnelle, elle engendrera une hausse sensible des cotisations des retraités.

Venez vous informer, venez en débattre...

ordre du Jour:

- 09h30 accueil des participants
- 09h45 rapport introductif (Roland Rouzeau)
- 10h00 Informations et débats sur la PSC*
- 12h00 déjeuner convivial
- 14h00 rapport financier (Suzette Ingrassia)
- 14h30 débats et élections à la CE
- 16h00 fin des travaux

menu du déjeuner de l'AG

*duo de charcuteries régionales
émincé de porc au miel et romarin, tagliatelles et poêlée de saison
assiette de fromages
gaufre framboise givrée
café, vins et eau filtrée compris*

élections à la CE, repas AG et sortie à Metz

Nom

Prénom

Adresse

Tél. fixe

Tél. portable

Email

à retourner avant le mercredi 12 mars à

Suzette Ingrassia

*Bâtiment A
50 rue du Général Metman
57000 METZ*

Téléphone 06.12.01.96.08

Courriel singrassia@hotmail.fr

préparation Assemblée Générale

- déclare être candidat.e à la Commission Exécutive de la FGR (2 réunions trimestrielles)
- prendra part au repas de l'Ass. Générale du mardi 25 mars (prière de joindre un chèque de **32 €** à l'ordre de la FGR FP Moselle)

demande d'information sur la sortie du 20 mai

- souhaite de plus amples informations sur la sortie « **découverte historique et architecturale du quartier de l'Outre-Seille à Metz** » du **mardi 20 mai**

Signature:

notre sortie culturelle et conviviale

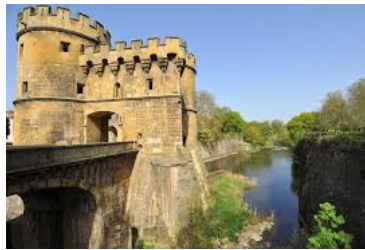
mardi

20
mai

Nous vous proposons une visite insolite d'un quartier de Metz en compagnie d'un guide. Avec lui, nous allons arpenter l'Outre-Seille, le dernier quartier vraiment populaire du Metz intra muros. En plus des sites emblématiques comme la Porte des Allemands, nous voulons savoir si, en Outre-Seille, se cachent des ruelles, des impasses, des voies scellées... Il y en a, oui. Mais on retrouve également des curiosités qui dépassent l'entendement, qui sont plus du domaine de l'anarchie poétique que de l'architecture rationnelle. Les touristes en manque de vocabulaire diront que c'est tout le charme du quartier. Nous, nous vous disons juste : ouvrez l'œil !...

La dégustation d'un excellent couscous, dans un restaurant de la place Saint Simplicie, parachèvera ce moment suspendu...

Vous êtes intéressé.e par la sortie organisée par la FGR ? Complétez le coupon qui se trouve en page 3 (recto de cette page). Nous vous contacterons pour vous donner de plus amples informations.



Non à la suppression de l'abattement de 10%



Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités Les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires s'insurgent contre les propos du président du MEDEF et de celui du COR qualifiant l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraité-es « d'aberrant » et « contre-nature » et demandant sa suppression afin de récupérer 4,5 milliards d'euros par an.

Une fois encore ces messieurs semblent confondre déduction de 10 % sur les revenus salariaux (et non pensions) pour frais professionnels (article 83, 3° du Code Général des Impôts CGI) et abattement de 10 % sur les pensions (article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI) qui n'est pas une niche fiscale mais une mesure d'équité et de justice appliquée depuis 1978 pour tenir compte du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications succes-

sives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité-es...



Contrairement aux allégations du Président du MEDEF, cet abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraité-es. Si cet abattement

était supprimé cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraité-es modestes car les foyers fiscaux au revenu de 3 600 euros mensuels sont limités par le plafond de l'abattement. Cela aboutirait à ce que des dizaines de milliers d'entre eux jusque-là non-imposables, soient dans l'obligation de payer l'impôt.

En revanche, comme par hasard, ces messieurs ferment les yeux sur l'évasion fiscale qui, en France s'élève annuellement à plus de 120 milliards d'euros.

Aussi les organisations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires ont décidé de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de refuser de voter une telle proposition si elle leur était soumise

Bayrou veut-il enterrer le projet de loi sur la fin de vie ?

Ce projet de loi a vu le jour dans la foulée d'une convention citoyenne organisée par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Il devait englober les soins palliatifs et l'aide à mourir. Les ministres Agnès Firmin Le Bodo puis Catherine Vautrin ont chacune porté et défendu ce texte., 235 députés trans-partisans ont signé la proposition de loi du député Olivier Falorni.

Tout montre que la société est prête pour accueillir ce nouveau droit qui ouvre accès aux soins palliatifs et à l'accès à l'aide à mourir dans la dignité strictement encadrée par la loi de la République.

Le premier ministre a annoncé vouloir scinder ce texte en deux : un premier portant sur les soins palliatifs, un second sur l'aide à mourir. Dans son communiqué de presse le Pacte Progressiste Fin de Vie* dénonce cette partition : « Pourquoi ce texte législatif ne peut qu'être un texte global ? Parce que d'une part, les soins palliatifs et l'aide à mourir sont complémentaires et non antagoniques comme on aimerait parfois nous le faire croire.

Une personne en situation de fin de vie doit pouvoir avoir accès aux soins palliatifs, elle doit pouvoir aussi avoir accès, si les conditions sont réunies et qu'elle en fait la demande, à l'aide à mourir.

Les deux accompagnements sont complémentaires. Cette complémentarité s'observe dans tous les pays du monde qui ont légalisé une

forme d'aide active à mourir, où elle se pratique très souvent au sortir des soins palliatifs »

Ainsi on pourrait adopter le texte sur les soins palliatifs qui ne fait pas



débat (encore faut-il financer la mise en place partout de structures adaptées) et différer celui qui peut faire débat.

En effet les représentants des grands courants religieux se sont unis pour marquer leur opposition ; comme à l'époque du débat sur le mariage pour tous, ils veulent que leur dogme, prime sur le débat démocratique. Si on ne peut que regretter et dénoncer les complaisances qu'ils peuvent trouver parmi les dirigeants du pays nous devons surtout rappeler que le combat pour la Laïcité et une application stricte de loi de séparation de 1905 est toujours d'actualité.

Hubert DUCHSCHER

* Le Pacte Progressiste pour la Fin de Vie regroupe 18 organisations syndicales, mutualistes, laïques dont la MGEN, la Ligue de l'Enseignement, la FSU, l'UNSA...

CDCA: de la théorie à la triste réalité

Le CDCA remplace le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) et le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA).

Cette instance présidée par le président du Conseil Départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Voilà pour la théorie, en Moselle la pratique est toute autre...

Or en Moselle de nombreux dysfonctionnements empêchent cette instance de remplir ce rôle et l'attitude, pour le moins hostile, du Président du Conseil Départemental en est une des causes.

Son comportement désinvolte, voire méprisant, a conduit à plusieurs démissions. Tous les représentants des retraités, de façon collective ou individuelle, dénoncent le fonctionnement du CDCA en Moselle.

Les différentes organisations se sont

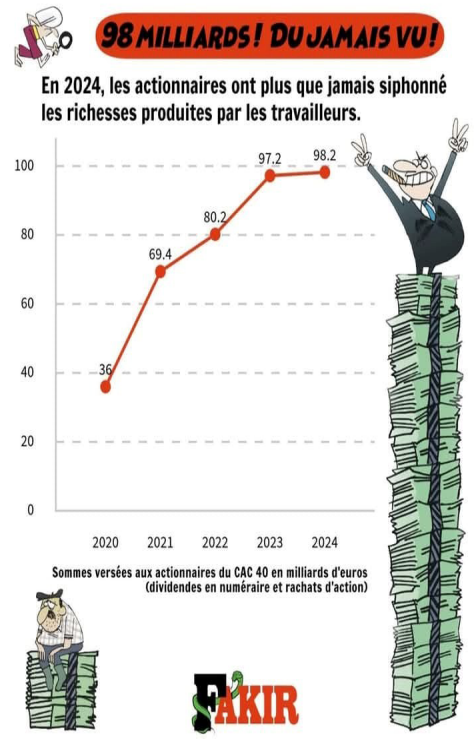
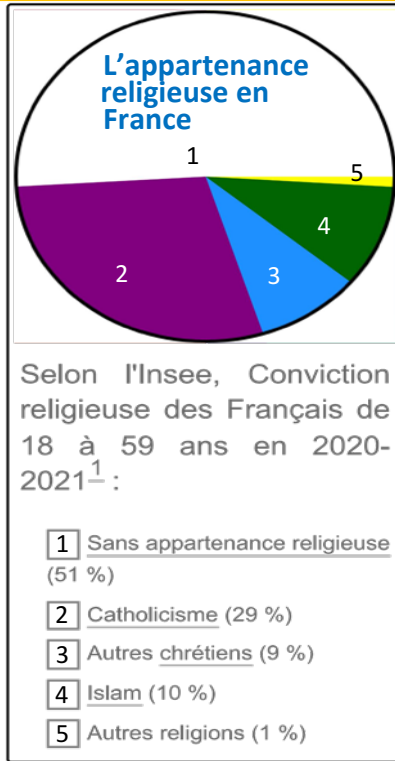
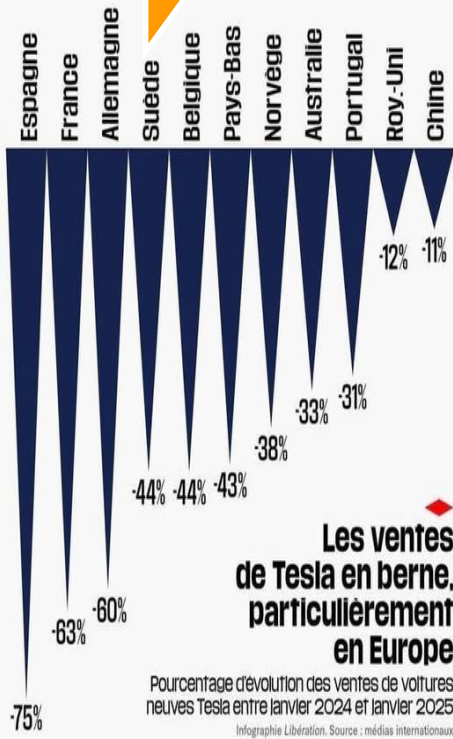
réunies pour aborder cette nouvelle mandature et tenter d'élaborer une position commune pour que le CDCA puisse jouer tout son rôle, dans la prochaine mandature, conformément aux textes fondateurs.

Nous nous réjouissons de la présence inhabituelle de la CFDT. Toutes les orgas présentes ont affirmé accepter de siéger pour le prochain mandat (seule la CFTC ne désignerait aucun représentant) mais aucune n'acceptera de participer au bureau du CDCA.

Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, la décision a été prise de se retrouver le 12 mars à 10 h dans les locaux de la CGT pour rédiger un courrier commun avant la réunion du CDCA qui se tiendra le 25 mars. Le 28 février, la CFDT donnera une réponse officielle quant à sa participation à la riposte commune.

Michèle Heissat est la représentante de la FGR au CDCA.

Piero FURNO



brèves

évolution du pouvoir d'achat des retraités.es

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2023, les pensions de base ont été revalorisées de 30 % (29,8 % exactement) en cumulé. Cependant, sur la même période, l'inflation hors tabac a atteint 39 %, creusant un écart de plus de 9 points de pourcentage entre l'indexation des retraites et la hausse des prix à la consommation.

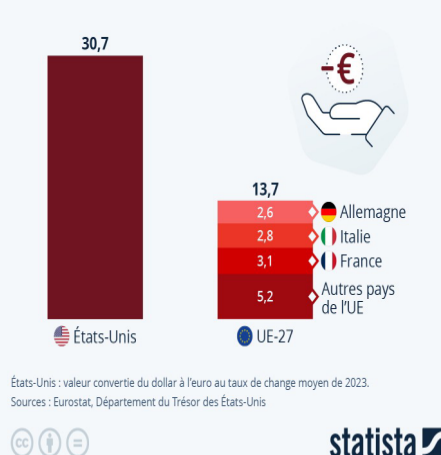
Si l'on inclut les prix du tabac, la situation s'aggrave, avec une inflation cumulée sur 20 ans de plus de 42 %, soit un différentiel supérieur à 12 points.

On le voit, avec ou sans tabac, les prix ont augmenté plus vite que les pensions de base ces deux dernières décennies. Un phénomène d'autant plus douloureux financièrement pour les retraités que ces manques à gagner ne sont jamais récupérés dans le temps.

la dette publique des USA

La dette publique des États-Unis a atteint cette année plus de 34,5 billions de dollars (34 598 milliards de dollars, soit environ 31.900 milliards d'euros), et ce montant astronomique ne cesse d'inquiéter. Soit 1000% de plus que la dette française. Une économie à crédit que paie les autres pays en raison de la domination du dollar.

Comparaison de la dette publique des États-Unis et des pays de l'UE-27 en 2023 (en billions d'euros)



la France dégringole sur la corruption

L'ONG Transparency International place la France à la 25e place de son indice de perception de la corruption et pointe «une absence de volonté, tous bords politiques confondus, de lutter contre les atteintes à la probité».

La France recule de 5 places, pour aboutir au 25e rang mondial sur 130 pays, dix rangs derrière l'Allemagne, le Danemark caracolant en tête des pays les moins corrompus. Nous sommes au même niveau que la Qatar ou les Bahamas, c'est dire...

Le dernier classement établi par l'ONG est peu glorieux pour la France, qui entre pour la première fois dans la catégorie des

pays «risquant de perdre le contrôle de la corruption».

PÉDOCRIMINALITÉ À BETHARRAM : BAYROU A MENTI. IL RECEVAIL DES ALERTES DEPUIS DES DÉCENNIES



en mars le gaz augmente de 2%

Selon les dernières données publiées par la CRE, le prix du kilowattheure de gaz pour les ménages chauffés au gaz atteindra 0,12137 € en mars 2025, contre 0,11876 € en février.

Cette augmentation de 2,2% peut sembler modeste, mais elle s'inscrit dans une tendance plus large qui voit les prix du gaz battre des records mois après mois.

En effet, sur les 12 derniers mois, le prix du kWh de gaz a bondi de plus de 30%, passant de 0,09291 € en mars 2024 à 0,12137 € en mars 2025 !